

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement numéro RCA08-08-0001-137, adopté le 1^{er} juin 2021 et modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, est en vigueur depuis le 23 juin 2021, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

De même, le règlement numéro RCA07-08-0012-9 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés a été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 29 juin 2021.

Enfin, l'ordonnance numéro OCA21-08-1-2 permettant d'offrir l'accès aux terrains de volleyball extérieurs gratuitement à la population pour la période du 29 juin au 31 octobre 2021, a été adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 29 juin 2021.

Avis est aussi donné que ces documents sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 7 juillet 2021

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement